

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	•						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
PROJET DE CONSTRUCTION DE 4 COMMERCES, UNE SALLE A DESTINATION DE LOISIRS, ET D'UN RESTAURANT								
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	BZR INVEST							
Nom, prénom et qualité de la personne	DAUTREMONT Dominique - Directeur							
habilitée à représenter la personne morale	Dite memoral bommique breeteur							
RCS / SIRET 4 4 2 8 1 1 1	2 1 0 0 0 2 3 Forme juridiqu	e SAS						
loian	ez à votre demande l'annexe obligatoi	ro nº1						
Joign	ez a volle demande i annexe obligator							
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et						
dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues de (Préciser les éventuelles rubriques de (Préciser les èventuelles rubriques de (Préciser les èventuelles rubriques de (Préciser les èventuelles rubriques de (Préciser les èventuelles rubriques de (Préciser les èven							
41 a)	Création d'un parking ouvert au public de pl							
,		,						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de démolition							
Création d'un zone commerciale comprer	nant 4 commerces, une salle de loisir et un rest	aurant auour d'un parking clientèle de						
243 places.								
	e et recevront un bardage métallique ainsi qu							
	t d'une demande d'aménager ultérieure par c ue Michel COIFFARD (accès piéton + véhicule:							
l'accès rue du Loup.	ac Michel Coll I Allo (acces pleton + vehicule:	s legels), les lividisons se lefont par						
	ux électrique, téléphonique, eau potable et ga	az sera réalisé par le Maitre d'Ouvrage						
	rdées sur le réseau public après traitement da	ns un séparateur à graisse. Le volume et						
dimension seront confirmées par le futur	preneur suivant la capacité qu'il envisage.							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Les eaux usées des cellules de loisir et commerce seront raccordées directement sur le réseau public suivant les

Les eaux pluviales seront infiltrées dans un bassin et noues d'infiltration prévus à cet effet.

recommandations des services des eaux et assainissement.

4.2 Objectifs du projet
Compléter l'offre commerciale de la zone CROIX BLANDIN
42 Déadan ann aire ann le ann aire
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La durée des travaux est de 8 mois
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Il s'agit de proposer une offre de commerces et de services diversifiés au sein de la ZAC CROIX BLANDIN.
L'esprit du projet réside dans la volonté de compléter la zone d'activité existante par la création d'espace de loisir, restauration et
petits commerces.
petits confinerces.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Le dossier est soumis :								
-Permis de construire (déposé)								
-Dossier loi sur l'eau (déposé)								
-demande d'examen au cas par cas								
4.5. Dimonsions et caractéristiques du projet et superficie alchale de l'apération, présiser les unités de manure utilisées								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s)								
	leuis caracierisiiques	21738 m ²						
Superficie parcelle Surface de plancher totale		6542 m ²						
Emprise au sol des bâtiments et auvent	ts	6696 m ²						
Surface parking et voie de circulations		9723 m ²						
Surface espaces verts, bassin et noues o	•	5319 m ²						
'								
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 4 \cdot 0 8 \cdot 9 6 \cdot 04 Lat. 4 9 \cdot 2 3 \cdot 7 6 \cdot 21						
d'implantation								
7 rue du loup	Pour les catégories 5° a), 6° a),	b)						
ZAC Cernay-les-Reims/St Léonard/	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34	10						
lot 11	38° ; 43° a), b) de l'annexe à	'						
51420 CERNAY-LES-REIMS	l'article R. 122-2 du code de							
	l'environnement :							
	Doint do départ	Long°'" Lat°'"_						
	Point de départ :	Long. ° ' " Lat. ° ' "						
	Point d'arrivée :	Long ° Lat °						
	Communes traversées :							
r.	oignez à votre demande les an	novos nº 2 à 4						
J	Signez a volte demande les an	illexes ii 2 u o						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvre	age existant? Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation ou	u cet ouvrage a-t-il fait l'obiet	d'une évaluation						
environnementale ?		Oui Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer	nt les							
différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été auto								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle a'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		\boxtimes	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\boxtimes	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Raccordement sur réseau public
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			Les déblais engendrés par les travaux de terrassement (bâtiments, bassin et noues d'infiltration, accès) seront utilisés pour les remblais. Les reste sera stocké sur site pour la réalisation de plateformes engazonnées et de talus en pente douce plantées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	
Miliev naturel			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	Périmètre de la ZAC Cernay les Reims/ Saint Léonard existante.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	\boxtimes	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	Déplacements liés à l'activité : - livraison 3 poids lourds / jour - trafic des véhicules légers de la clientèle
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			L'éclairage des voiries ne crée pas d'émissions lumineuses particulières. En dehors des horaires d'ouvertures, l'ensemble des éclairages extérieurs sera éteint (commande par interrupteur crépusculaire couplé sur horloge et marche forcée)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			Les eaux de voiries et des bâtiments seront renvoyées dans les noues et bassin d'infiltration. Les eaux usées du restaurant seront traitées via un séparateur à graisse dont les caractéristiques sont à la charge du futur preneur. L'ensemble des eaux usées seront évacuées vers l'exutoire situé rue du Loup.
	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		Production d'ordures non dangereuses, propre à des commercs, restaurants et bureaux. Le ramassage est fait par des véhicules communautaires.

				Tue the manufacture of the of any day
Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	Traitement soigné des façades.
/ Population			\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées c	ıu 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez les	quelles	:
6.3 Les incide				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels :	

né ur -ur	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets
-ur	égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
	ne annexe traitant de ces éléments) : ne gestion des polluants issus des eaux de parking par la création en fond de noue d'une nappe drainante constituée d'un
1110	assif de sable filtrant ép. 15cm et d'un massif en concassé drainant
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	on le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, compte tenu de sa localisation, de sa cohérence avec le contexte roisinant tant au niveau architectural, qu'au niveau de l'usage. Activité à impacte quasi nul.
	y
	8. Annexes
0	3.1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;
	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir
2	
2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du

8.2	Autres annex	es volontaireme	nt transmises p	ar le maître d	l'ouvrage ou	pétitionnaire
U.2	AUII C3 GIIII CA	C3 VOIDINGII CITIC	ili il alibililibeb bi	ai ic illailic a	JUDITION OF	DC IIII O I II I GII C

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet										
Annexe dossi	Annexe dossier loi sur l'eau										
	9. Engagement et signature										
Je certifie su	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus										
Fait à	REIMS le, 10)/08/2020									
Signature	SAS BZR INVEST RC8 442 811 121 Frue Théodore Dubois BP 241 - 51059 REIMS CEDEX Tél. 03 26 87 78 47 - Fax 03 26 88 30 69										